

State of Play 2025:

Implementation of the European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

Dans le cadre du reporting RSE à l'échelle européenne, l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a fourni à l'Europe les normes communes d'information extra-financières. Pour la première année d'application de ces normes, l'EFRAG publie une analyse des rapports publiés en 2025 dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Son analyse a été produite par intelligence artificielle générative (GenAI) sur 656 rapports et vérifiée manuellement sur un échantillon de 50 entreprises, complétée par des études de cas.

On note une grande variabilité de la longueur des rapports (25 à 440 pages, moyenne, 115p.) et les pays du sud de l'Europe tendent à publier des rapports plus volumineux que les pays nordiques.

Le plus intéressant concerne l'analyse de double matérialité qui était requise pour la première fois.

Trois normes thématiques sont considérées comme matérielles par plus de 90 % des entreprises :

E1 *Changement climatique* (98 %), S1 *Effectifs propres* (99 %) et G1 *Conduite des affaires* (93 %)

Parmi celle qui sont également fréquemment retenues figurent, S4 *Consommateurs et utilisateurs finaux* (68 %), E5 *Économie circulaire* (65 %) et S2 *Travailleurs de la chaîne de valeur* (63%).

En revanche, d'autres normes sont rarement retenues (< 5 %) : micro plastiques, droits des peuples autochtones, pollution des organismes vivants, biodiversité.

Il est également intéressant de relever que pour conduire cette analyse de double matérialité, 97 % des entreprises ont consulté le personnel, 70 % les clients, 65 % les fournisseurs et 60 % les investisseurs. Les ONG n'ont été consulté que par 33 % des entreprises, les communautés locales par 30%, nous les académiques par 14% ce qui est peu mais toutefois supérieur à la consultation des syndicats, 11%.

La qualité des informations est très variable, par exemple 55 % déclarent avoir un plan de transition énergétique mais le niveau de détail est faible et hétérogène, 70 % visent une trajectoire conforme à l'Accord de Paris mais elles ne prennent en compte que les scopes 1 & 2. Trop peu quantifient les impacts financiers liés aux risques climatiques même si ce risque est bien reconnu et documenté.

Concernant le social, 93 % déclarent respecter un niveau de salaire adéquat mais peu distinguent entre l'espace économique européen (EEE) et hors-EEE. 81% rapportent des cas de discrimination, mais avec une forte variabilité. 78 % publient sur les violations graves des droits humains dans leurs propres opérations, mais seuls 5 % rapportent des incidents. Dans la chaîne de valeur, un tiers déclare des risques et 10 % rapportent des incidents.

Pour l'EFRAG, il existe donc une forte hétérogénéité dans la mise en œuvre de la CSRD : certaines entreprises sont avancées (plans climatiques validés, indicateurs biodiversité précis, suivi salarial détaillé), mais la majorité reste dans une phase d'apprentissage.

Qu'en sera-t-il dans les années futures ? Alors que cette première année était porteuse d'espoirs, le 14 avril 2025, le Conseil européen a validé le report de l'application de la CSRD. Cette mesure, surnommée « **Stop-the-clock** », donne le temps aux colégislateurs de débattre des nombreuses modifications proposées par la loi omnibus qui vont dans le sens de la simplification mais aussi de l'appauvrissement...

Jacques IGALENS – Président du CICCAS